

Conseils
de
Quartier



J'y vis!
j'agis!



Compte-rendu

Conseil de Quartier de la Bièvre

Réunion plénière du 16 février 2022

SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

01 72 04 55 91 / relationspubliques@fresnes94.fr / fresnes94.fr



Conseil De Quartier de la Bièvre Plénière du 16 février 2022

La 1ère réunion plénière du CDQ de la Bièvre s'est tenue le 16 février au Foyer Emile Roux avec un ordre du jour léger mais riche en informations diverses. Au moins une 60^{ne} de personnes ont assisté à notre soirée dont quelques élus.

Les 14 membres du CDQ se sont présentés. Ils se réunissent 1 fois par mois. Des groupes de travail sont constitués avec le soutien des élus, chacun a présenté une synthèse des travaux et exposé les éléments d'un dossier en cours.

L'Elue à la Transition Ecologique, Marie Leclerc-Bruant, a présenté les modifications au Plan Local d'Urbanisme. L'idée générale est la diminution d'un niveau des constructions autorisées, la protection des fonds de parcelle, la limitation de la densité, la protection de zones spécifiques et l'obligation d'un taux d'activités économiques le long de l'A86. Le PLU modifié est en vigueur depuis le 14 février 2022. Cette présentation a intéressé un grand nombre de présents, surtout sur les problèmes de circulation et des entrées de ville.

Le CDQ a traité plusieurs dossiers depuis le mois de septembre 2021, et un point d'information sur les projets suivants ont été porté à la connaissance du public :

*Le marché sud, l'Intermarché et le programme immobilier : Le projet de bâtiments à la place du marché et de l'Intermarché est toujours en appel à projet, il comprendra 60% d'activités, avec les activités côté A86 et les habitations eco solidaires côté parc dont le foncier devra être abordable. La construction le long du boulevard Pasteur est abandonnée.

* le futur Bassin de rétention : Claude Bévan a présenté un projet en cours d'étude par le SIAAP, il sera placé sur le parking actuel de l'Intermarché et une partie du terrain Colas. Après travaux, il n'y aura plus de parking mais une couche végétale de 50 cm

*La future aire de jeux du terrain Colas, une rencontre a eu lieu en mairie avec Monsieur Toussaint, le Conseil Municipal d'enfants et Monsieur F. Besnier, une proposition de jeux pour le Parc Colas a été présentée.

*Le boulevard Pasteur : une demande de réglementation sur la vitesse et un marquage au sol qui fait défaut a été faite, le problème de la priorité TVM qui génère des encombrements au carrefour de la Déportation fait l'objet d'une étude par le CDQ,

*Le Centre Commercial de la Peupleraie : il a été racheté par la société AESTIAM en octobre 2020. Il se compose de locaux commerciaux et de logements. Ce dossier est suivi avec l'élue M Olivier Guillotin. Il est à noter que la propreté est en nette amélioration. Un dossier de reprise du pressing est à l'étude par le gestionnaire. La lutte contre les pigeons au niveau du pressing est en cours. Le CDQ a demandé a rencontré les nouveaux propriétaires afin de connaître leurs intentions pour la dynamisation du Centre. Les problèmes de conteneurs ont aussi été améliorés au niveau de leurs emplacements et avec des recommandations aux traitements de déchets spécifiques.

La mairie réfléchit à la taxation des locaux commerciaux vides.

Le bruit généré par les camions de livraison, une étude de limitation de tonnage est en cours.

*le terrain vague au pied de la passerelle et la passerelle à rénover,

*le projet de rénovation de l'école Blanc Bouleaux / Pasteur / Roux. L'école sera réhabilitée, sauf peut-être le gymnase en très mauvais état

Les interrogations du public sur les sujets ont été formulées tout au long de la réunion dans un bon état d'esprit, les élus présents ont pu répondre aux questions spécifiques. Le CDQ est encore en attente de réponses à certaines questions formulées et reste vigilant sur le suivi donné par la mairie.

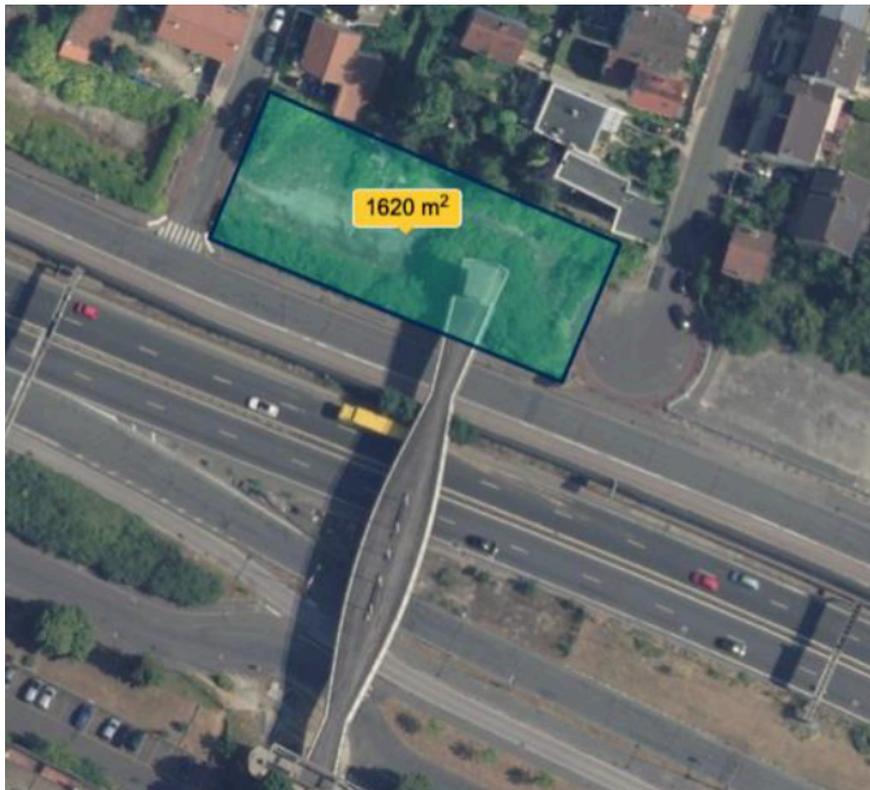
La prochaine réunion plénière du CDQ de la Bièvre aura lieu en juin, n'hésitez pas à re - venir

Question écrite à la Mairie

Date	Le 10 janvier 2022
Sujet	Aménagement du terrain situé au pied de la passerelle côté Nord
Rédacteur	Patrice COUSINS
Approuvé par le bureau	Le 20 janvier 2022
Envoyé à la Mairie	Le 20 janvier 2022

Madame la Maire,

Lors de la réunion du bureau du 05 janvier 2022, nous nous sommes interrogés sur le devenir du terrain situé au pied de la passerelle de la Bièvre qui enjambe l'A86, côté Nord. Ce terrain longe la D68 entre la rue du professeur Bergonié et la rue de la Cité Jeanne d'Arc par laquelle il est accessible.



Le sous-sol du terrain accueille différents collecteurs d'eau régionaux très importants.

Chaque année le terrain est envahi par la Renouée du Japon, plante très invasive, qui recouvre une grande partie de l'espace.

Nous constatons par ailleurs que des décharges sauvages s'effectuent occasionnellement sur ce terrain.

Un prestataire passe chaque année pour nettoyer le terrain ce qui représente un coût répétitif non négligeable.

Avant d'élaborer un projet d'aménagement de cette parcelle, le bureau vous interroge donc sur la situation juridique du terrain et sur votre connaissance d'existence d'éventuels projets le concernant.

Réponse écrite de la Mairie

Le terrain situé au pied de la passerelle qui longe la D68 entre la rue du professeur Bergonié et la rue de la Cité Jeanne d'Arc par laquelle il est accessible appartient à la ville. Il n'y a pas de projet prévu sur ce terrain. Ce terrain faisait partie du projet déposé par l'association Germinal à la 3ème édition de Parisculteur dont il a été la lauréate le 5 juillet 2019. Pour l'instant seule l'autre parcelle située entre les rues Cité Jeanne d'Arc et du Docteur Schweitzer de 1021m² (parcelle n°173 et n°194) ait utilisé par l'association par une convention passée avec la ville pour une durée maximale de 5 ans suite à une délibération du conseil municipal du 21 novembre 2019.

Question écrite à la Mairie

Date et référence	Le 09/01/2022 – N° 2022_001 du 10 01 2022
Sujet	« CAMPEURS du Carrefour de la Déportation »
Rédacteur	Claude BEVAN
Approuvé par le bureau	Le 10 janvier 2022
Envoyé aux Relations Publiques de la Mairie	Le 10 janvier 2022 Cc : Julien Baillergeau et Frédéric Besnier

Madame la Maire,

Lors de la Réunion de Bureau du 05 janvier 2022, le sujet des campements toujours plus nombreux le long de la D986 au Carrefour de la Déportation a été évoqué.

De manière unanime le Conseil de Quartier de la Bièvre s'inquiète de voir ce « Bidonville » s'implanter et défigurer notre entrée de ville.

Si les nouveaux arrivants semblent plus tranquilles et organisés, le plus ancien est revenu et est toujours aussi perturbant pour les passants, voir agressif.

Le Bureau a donc décidé de vous interroger sur les actions que vous avez déjà menées, et que vous menées encore, nous n'en doutons pas, pour faire en sorte que cette entrée de ville retrouve son attrait.

Nous savons que la tâche est particulièrement délicate du fait des domanialités de la zone, mais vous pouvez compter sur l'appui du Conseil de Quartier pour faire valoir auprès des autorités la nécessité de démembrer ce campement et de trouver une solution pérenne.

Dans l'attente de votre communication,

Avec nos respectueuses salutations,

Claude BEVAN

Réponse écrite de la Mairie

Le terrain le long de la D986 au Carrefour de la Déportation, en face du marché Sud et de l'Intermarché, sur lequel s'installent des personnes sans domicile fixe appartient à l'Etat. La ville a cherché à de multiples reprises des solutions alternatives pour ces personnes mais sans résultat. Madame la Maire a écrit à plusieurs reprises à Mme la Préfète du Val-de-Marne - le 23 septembre 2021 et le 22 octobre 2021 - pour l'alerter sur les difficultés rencontrées par la ville suite à l'occupation du domaine public par des individus sans droit ni titre en situation de grande précarité sociale et sanitaire.

Tout en réitérant son attachement à l'accueil inconditionnel pour toute personne en situation de détresse, Madame la Maire a rappelé combien cette situation ne pouvait plus durer et qu'elle était probablement le résultat de défaillances d'une série de politiques publiques au premier rang desquelles l'insuffisance d'hébergement pour les demandeurs d'asile

et les réfugiés.

Par ces courriers, Madame la Maire demandait à l'Etat d'agir dans le but de procéder à la mise à l'abri de ces personnes à travers un relogement, conformément aux orientations prises par l'exécutif municipal dans le domaine de la solidarité.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse malgré des relances effectuées. La DIRIF nous a assuré qu'elle avait déposé plainte et demandé l'évacuation de ces individus. Nous sommes dans l'attente de l'exécution de cette évacuation.